

CONFÉRENCE DE PRESSE
de M. Christian LAMBERT,
Préfet de la Seine-Saint-Denis

mardi 24 janvier 2012

Seul le prononcé fait foi

Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs,

Je vous remercie d'être venus aujourd'hui assister à cette conférence de presse. Elle s'inscrit dans la continuité des présentations sur la sécurité faites par le ministre de l'intérieur Claude GUÉANT le 17 janvier et par le préfet de police Michel GAUDIN hier pour l'agglomération parisienne. J'ai cependant décidé de ne pas limiter cette conférence au domaine de la sécurité. Nos résultats y sont significatifs, vous le constaterez vous-mêmes. Mais limiter l'action de l'État en Seine-Saint-Denis à l'activité des services de police et de gendarmerie, aussi efficaces et dévoués soient-ils, est trop réducteur : réducteur pour l'État, dont la mobilisation en matière de rénovation urbaine, de cohésion sociale, d'emploi et de formation des jeunes, dépasse largement le

cadre sécuritaire ; réducteur surtout pour ce département dont le dynamisme de la population, de l'économie, des projets, est trop souvent oublié.

Mettons fin aux stéréotypes et aux clichés qui pèsent sur ce département et sur l'action que l'État y conduit. J'ai donc décidé de vous présenter notre action dans ses trois axes principaux : la sécurité bien sûr, mais aussi la cohésion sociale, l'emploi et le développement et enfin la transformation urbaine inédite que connaît notre territoire sous l'impulsion de l'État. C'est l'articulation de ces trois volets qui permet de comprendre le sens et l'importance de l'engagement de l'État en Seine-Saint-Denis.

Le président de la République a souhaité que « *la sécurité, premier des droits républicains, soit partout garantie en Seine-Saint-Denis, de jour comme de nuit.* » Il ajoutait : « *La sécurité n'est pas tout, mais sans la sécurité, il n'y a rien : pas de développement, pas de progrès social, pas de progrès économique.* » Je commencerai donc ma présentation en évoquant nos résultats en matière de délinquance et la stratégie que nous mettons en œuvre.

Les chiffres montrent une baisse de la délinquance générale

de 1,04 %, soit 1760 victimes en moins. L'indice de pilotage des services lié au recueil des infractions de proximité est également en baisse de 5,51%, soit 4151 victimes en moins.

Cette diminution concerne notamment les atteintes aux biens, qui ont diminué de 3,4%.

Ne pensez pas que ces chiffres soient liés à une baisse de l'activité des services de police : elle a au contraire augmenté de 5,7%.

Permettez-moi de détailler et d'expliquer rapidement ces chiffres. Dans le domaine des atteintes aux biens, les destructions et dégradations ont baissé de 13,4%, les incendies volontaires de biens privés (c'est-à-dire essentiellement les incendies de véhicules) de 16,9%. Les vols à main armée connaissent une diminution très significative de 21,6%.

Cette baisse s'explique par l'augmentation notable de la présence des forces de police sur la voie publique qui vise directement et efficacement cette délinquance de rue. Ce renforcement de la présence policière a été rendu possible par la police d'agglomération, qui libère les services de police du département (près de 5000 personnes) de

services d'ordre importants. Par exemple, la prise en charge par la préfecture de police de la surveillance du Stade de France a permis à 213 fonctionnaires de la direction territoriale d'être libérés de cette mission et déployés ailleurs dans le département. La police d'agglomération permet aussi de bénéficier plus rapidement et plus facilement de l'appui d'unités de forces mobiles. Enfin, le dispositif des patrouilleurs contribue lui aussi à accroître la visibilité et l'action des forces de police sur la voie publique dans les secteurs prioritaires, avec une triple mission de prévention, de dissuasion et de répression. 270 fonctionnaires de police ont été formés aux missions et modalités de fonctionnement de ces patrouilles et plus de 20% des patrouilles réalisées dans le département s'inscrivent dans ce dispositif.

Les cambriolages augmentent de 16,4% sur la période. Cette évolution nous conduit à adapter notre dispositif pour renforcer les mesures contre ce type de délinquance : nous renforçons l'appui de la police technique et scientifique, nous avons concentré dans un seul service le règlement des procédures de cambriolage et nous développons la vidéo-protection avec les communes du département qui le demandent. A la Plaine-Saint-Denis par exemple, nous testons la mise en place d'un système expérimental : en

collaborant étroitement avec les entreprises implantées et les services techniques de la préfecture de police, nous développons un dispositif de vidéo-protection plus adapté et efficace.

Les atteintes à l'intégrité physique des personnes ont connu une progression de 1,5%. Cependant, elles diminuent considérablement dans les périmètres de sécurisation renforcée (PSR) et les secteurs couverts par une brigade spécialisée de terrain (BST). Je rappelle que la mise en œuvre d'un PSR ou d'une BST est décidée à partir d'une analyse territoriale détaillée de la délinquance et permet une concentration des moyens sur un territoire précis. Les PSR mis en place à Sevrans et la BST installée à Saint-Ouen suite à l'intervention du ministre de l'intérieur, ont ainsi permis de rétablir un climat de sécurité. Conformément aux instructions du ministre de l'intérieur, des unités de forces mobiles ont été déployées en renfort dans ces quartiers. Ainsi, la BST de Saint-Ouen a permis en 2011 une chute de 5,6% des atteintes volontaires à l'intégrité physique, de 4,5% des vols avec violence. Dans le quartier des Beaudottes à Sevrans, le périmètre de sécurisation renforcée a permis une baisse de 9,89% des atteintes à l'intégrité physique, de 28% des vols avec violence et de 98% des

vols avec effraction. Ces bons chiffres se retrouvent dans les autres quartiers bénéficiant d'une BST ou d'un PSR : dans le premier cas, la diminution des atteintes à l'intégrité physique est en moyenne de 7,8%, les vols avec violence baissent de 7,7%. Dans les PSR, la diminution des atteintes à l'intégrité physique est en moyenne de 28% et les vols avec violence baissent de 37,4%. Ces mesures sont donc efficaces. L'enjeu aujourd'hui est d'améliorer l'adaptation de notre dispositif à l'évolution de cette délinquance volatile.

Nous avons visiblement franchi une première étape en renforçant considérablement la sécurité sur la voie publique, le climat de sécurité dans le département et la qualité de la relation police-population. Notre action est une œuvre de longue haleine, en profondeur. Je voudrais maintenant vous en décrire les grandes lignes.

Depuis avril 2010, j'ai mis en œuvre une nouvelle approche stratégique de lutte contre l'insécurité et la délinquance dans le cadre de la police de l'agglomération parisienne.

Cette approche repose sur trois piliers :

- un travail en équipe inter-services ;

- une coordination des opérations et des moyens à l'échelon de la préfecture ;
- et des dispositifs d'actions opérationnelles coordonnées associant l'ensemble des services de l'État concourant à la sécurité intérieure.

Elle crée ainsi une véritable dynamique opérationnelle et une culture commune au sein des différents services qui se complètent et renforcent leur efficacité.

Je voudrais illustrer les résultats tangibles de cette mobilisation, ce qui complètera les chiffres que j'ai mentionnés tout à l'heure.

En matière de lutte contre le trafic de stupéfiants, tout d'abord. Le premier volet de notre action consiste à contrôler les halls d'immeuble afin de déstabiliser le trafic qui s'y installe et pèse lourdement sur la vie quotidienne des habitants. Depuis avril 2010, les services de police (BAC, BST et patrouilleurs, renforcés par des unités de CRS) ont contrôlé plus de 42 000 halls. Ces opérations se traduisent par des interpellations de trafiquants, de toxicomanes, de « nourrices », des saisies d'importantes quantités de stupéfiants et parfois d'armes à feu. Les trafiquants, vous le savez, utilisent souvent des mineurs comme guetteurs,

payés 100 à 150€ par jour. Ces mineurs abandonnent très souvent l'école pour sombrer dans le trafic et la délinquance. Nous luttons aussi sur ce front : nous avons mis en place huit plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs scolaires pour assurer leur prise en charge et leur proposer des solutions de réinsertion dans un parcours scolaire et professionnel.

Parallèlement, l'action coordonnée des différents services a permis d'intensifier le travail, plus long, moins visible, contre les réseaux de trafiquants.

Depuis avril 2010, nous avons saisi 3,6t de résine de cannabis, 385 kg d'herbe de cannabis, presque 1,2t de cocaïne et 182 kg d'héroïne et autres opiacées. Plus de 15 500 personnes ont été interpellées pour trafic de stupéfiants. 737 armes, 25 kg d'explosif et plus de 3 millions d'€ de numéraire ont été saisis.

En matière de lutte contre l'économie souterraine, l'action du GIR 93 a permis de saisir, au cours de l'année 2011, 5,12 millions d'€, dont 4 millions d'€ d'avoir immobiliers. La valeur estimée des marchandises saisies depuis avril 2010 par les douanes s'élève à 385 millions d'€, dont 214 millions en 2011. L'action du comité opérationnel départemental

anti-fraude (CODAF), qui rassemble les services de police, de douanes, du fisc, de la protection des populations (DDPP) et de l'URSSAF, a permis, depuis avril 2010, de contrôler 366 établissements, entraînant 187 fermetures administratives, 163 procédures de travail dissimulé, 154 procédures d'emploi d'étrangers sans titre de travail. 264 personnes ont été placées en garde à vue, 95 arrêtés de reconduite à la frontière ont été pris. 1630kg de produits alimentaires ont été retirés de la vente. 161 « fiches action » ont été établies et transmises à la Délégation nationale de lutte contre la fraude avec un montant de fraude constatée de plus de 3,3 millions d'€.

Le CODAF est un excellent exemple de la stratégie coordonnée que nous avons mise en place : l'ensemble des services travaillent en étroite collaboration et échangent leurs informations, des opérations coordonnées sont réalisées chaque semaine. Elles permettent d'utiliser au mieux les différentes compétences des services afin de déstabiliser les ramifications de la délinquance.

Nous agissons aussi contre les marchands de sommeil, qui sont nombreux dans le département à exploiter la pauvreté et mettre en danger des familles. Une unité spécialement dédiée à la lutte contre ces infractions a été créée au sein

de l'unité de traitement des infractions à la législation des étrangers (UTILE) afin d'aboutir à une répression pénale.

En matière de lutte contre l'immigration clandestine, nos résultats sont encore très significatifs. Nous avons réalisé 3 228 éloignements d'étrangers en situation irrégulière. Rappelons que notre action est ferme mais équilibrée : nous avons délivré plus de 75 000 cartes de séjour en 2011 et environ 5500 décrets de naturalisation ont été pris en Seine-Saint-Denis.

Je terminerai ce bilan par l'action de la Brigade des sapeurs-pompiers. Le premier Groupement d'incendie et de secours a réalisé dans le département plus de 114 000 interventions, soit une hausse de plus de 9%. Plus de 6000 feux ont été éteints, soit plus du tiers de l'ensemble des incendies de la BSPP [37%]. Le groupement a conduit près de 90 000 interventions d'assistance et de secours à personne. Je tiens aussi à préciser que le nombre d'agressions à l'encontre des services de secours a diminué en 2011 de 55%, les agressions contre les engins et les casernements de 26%. C'est aussi un signe du rétablissement de la sécurité.

Nos objectifs en 2012, fixés par le ministre de l'intérieur, sont clairs et s'inscrivent dans la logique de notre action : accroître la visibilité des forces de sécurité sur la voie publique, concentrer nos efforts sur la lutte contre les atteintes aux personnes, les cambriolages et l'économie souterraine, inscrire notre action dans un partenariat avec les polices municipales, les citoyens et les professions exposées, enfin maintenir notre action en matière de lutte contre l'immigration irrégulière.

Rétablir et maintenir la sécurité est une étape nécessaire, elle n'est bien sûr pas suffisante. Notre action en matière de cohésion sociale, d'emploi et de développement la complète et s'inscrit dans la même stratégie. Dans ce domaine aussi, l'État tient ses engagements.

Entre 2009 et 2010, les crédits attribués par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) ont augmenté de 18% (19 M€ en 2009 ; 22,5 M€ en 2010). En 2011, l'enveloppe attribuée au département a été

maintenue à 22,5 M€, alors que la plupart des autres départements ont connu une baisse de leurs crédits. Une enveloppe exceptionnelle de 2,1 M€ a par ailleurs été ajoutée par le Gouvernement au cours de l'été. Le montant global des crédits alloués s'élève donc à près de 24 M€, affectés en priorité à l'éducation, l'emploi, la prévention de la délinquance et le développement économique. Au total, plus de 2300 actions différentes ont été subventionnées en 2011, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2010. En 2012, les crédits alloués à la Seine-Saint-Denis connaîtront encore une légère hausse.

L'investissement de l'État se traduit aussi par le plan de rattrapage des équipements sportifs, annoncé le 28 novembre dernier par le ministre de la Ville et le ministre des Sports. Il comprend 75 opérations, réparties dans 34 communes pour une enveloppe de 15 millions d'€. La Seine-Saint-Denis est l'un des départements les plus jeunes et les plus pauvres de France : le sous-équipement sportif qu'il connaît est une injustice désormais en voie d'être réparée.

Sur le plan de la formation et de l'emploi, je vous rappelle que c'est à Bobigny que le président de la

République est venu annoncer le plan national du Gouvernement, le 1^{er} mars dernier. Ce choix manifeste tout l'intérêt porté à ce département et, bien sûr, l'importance que représente l'emploi des jeunes pour la Seine-Saint-Denis.

Dans la continuité de cette annonce, plusieurs initiatives ont été prises : j'ai créé un comité de pilotage pour l'emploi et instauré un groupe de travail mensuel sur l'alternance, avec l'ensemble des partenaires. J'ai signé le 31 mars dernier 4 conventions avec les principaux centres de formation des apprentis (CFA) du département, les missions locales et l'État, afin que 25 à 40 % des places soient réservées aux jeunes suivis par les missions locales. Je signerai 5 nouvelles conventions fin février, car cette démarche a porté ses fruits. Fin décembre 2011, le nombre de contrats d'apprentissage signés a ainsi augmenté de 21 %, les contrats de professionnalisation ont progressé de 13,8%.

Le 27 septembre dernier, nous avons organisé le 3^e Forum pour l'emploi des jeunes au Stade de France, auquel 5000 jeunes originaires de la Seine-Saint-Denis se sont rendus. 70 entreprises sont venues y proposer 4000 offres d'emploi. Plus de 9000 CV ont été déposés, entraînant près de 700 embauches à ce jour. La précédente édition, organisée en

octobre 2010 au Stade de France, avait accueilli 63 entreprises et près de 5000 jeunes, originaires de Seine-Saint-Denis pour 78% d'entre eux. 84% étaient âgés de moins de 26 ans. Cette manifestation a permis à 1200 jeunes de trouver un emploi.

L'effort du Gouvernement est aussi visible dans le domaine de l'éducation : dans le département, pour le 1^{er} degré, seuls 39 postes sur 10 000 seront supprimés, soit moins de 0,5% de baisse des effectifs. Le ministère de l'Éducation nationale mobilise ici des moyens sans équivalent, qui permettent d'avoir des seuils d'ouverture des classes en ZEP à 25 élèves en maternelle et 23 élèves en primaire (hors ZEP, ces seuils sont préservés avec 27 élèves en maternelle et 25 en primaire). Il faut bien mesurer l'ampleur de cet effort. En Seine-Saint-Denis, le budget annuel de l'éducation nationale est maintenu à près d'un milliard d'€. Toutes les classes qui doivent être ouvertes à la rentrée 2012 seront ouvertes en préservant les seuils mentionnés, qui sont les plus favorables de France.

J'évoquais tout à l'heure le phénomène des décrocheurs scolaires. Les huit plateformes de suivi et d'appui du département, coordonnées par l'inspection académique, ont

repéré environ 4000 jeunes et les contactent pour leur proposer un appui particulier. Ils sont appelés à être pris en charge à travers différents dispositifs (ceux de l'Éducation nationale, les lycées agricoles, les CFA, les EPIDE [établissements publics d'insertion de la Défense], le service militaire adapté, le service territorial éducatif de milieu ouvert de la PJJ, l'École de la deuxième chance, le réseau des Missions locales, les agences du Pôle emploi et les agences Cap emploi). Les besoins réels de la jeunesse de ce département sont donc reconnus par le Gouvernement qui fournit les moyens d'y répondre.

La cohésion sociale passe aussi par la qualité du service public. C'est un devoir pour l'État de maintenir et d'améliorer la qualité de ses services publics dans un territoire en difficulté. A ce titre, l'installation de la sous-préfecture de Saint-Denis dans un nouveau site, plus moderne et plus adapté, a été décidée et programmée. Les conditions d'accueil du public en préfecture comme dans la sous-préfecture du Raincy ont été largement améliorées et des renforts d'effectif nous ont été attribués par le ministère de l'intérieur. Je voudrais citer à titre d'exemple les améliorations réalisées dans le domaine des titres :

- les délais de délivrance étaient en moyenne de plus de 2 h 45 au premier semestre 2010 pour les cartes grises, ils se sont stabilisés à moins d'une heure en août 2010 et se maintiennent à ce niveau depuis cette date.
- S'agissant des cartes nationales d'identité et des passeports, les délais de traitement en préfecture sont passés de près de 60 jours au premier semestre 2010 à 1 à 3 jours (hors délais de fabrication et d'acheminement) à la fin de l'année 2010. Depuis le début de l'année 2011, le délai moyen de traitement est de 4 jours pour les CNI et de 2 jours pour les passeports. Cette amélioration sans précédent s'est ainsi inscrite dans la durée au profit des usagers de notre département.

Je tiens à préciser que ces améliorations ont été réalisées alors que la fréquentation du public connaît toujours une forte hausse, de 7% par exemple pour les permis de conduire entre 2010 et 2011.

Lorsque la situation le nécessite, l'État concentre et combine ses moyens. L'exemple de Sevrans est à ce titre très caractéristique. Outre le renforcement de l'action des

services de police, nous avons défini et mis en œuvre un véritable plan de reconquête combinant l'action des services de l'État :

- dans le domaine de l'emploi des jeunes, une cellule « *Jeunes, quartiers, entreprises* » a été installée par Mme Bougrab le 27 octobre dernier, pour accompagner les jeunes dans leur parcours de formation. L'État finance un emploi au sein de la mission locale pour coordonner son action ; des réunions « *Emplois des jeunes* » ont été organisées dans trois quartiers de la ville : les jeunes les plus éloignés des dispositifs de formation ne se rendent pas à Pôle Emploi, nous nous sommes donc déplacés avec Pôle emploi, la mission locale et l'École de la 2^e chance, dans leur quartier. Enfin, le nombre de bénéficiaires des contrats d'autonomie a été accru pour les jeunes de Sevran en juillet et maintenu en novembre : plus de 350 contrats ont déjà été signés.
- dans le domaine de l'éducation et de l'intégration, l'inspection académique a mis en place l'opération « *Parents, enfants, en route pour réussir* », qui comprend un accueil des enfants dès l'âge de 2 ans et des dispositifs de renforcement de la parentalité par les

apprentissages langagiers et sociaux.

Le ministre de l'intérieur, conformément à ses engagements, vient régulièrement s'assurer personnellement de l'évolution de la situation et des mesures mises en œuvre. Comme dans le domaine de la sécurité, les services de l'État coordonnent leurs moyens pour plus d'efficacité et pour traiter les difficultés dans toutes leurs dimensions.

Je dois ajouter que toute l'action de l'État est conduite, comme me l'avait demandé le président de la République, « *dans un esprit de dialogue, d'ouverture et de partenariat* » avec les collectivités territoriales. Je rencontre ainsi individuellement et régulièrement tous les maires qui le souhaitent pour dresser avec eux un bilan de notre action, de la délinquance, des difficultés rencontrées et des solutions possibles. Cette coopération nouée avec la plupart des collectivités territoriales est indispensable et fructueuse. C'est une dimension essentielle de notre action. L'État n'agit pas seul, mais dans un travail de concertation et de coopération permanent avec les autres acteurs.

Je terminerai en évoquant la formidable transformation urbaine que connaît le département. L'effort entrepris dans le cadre du Plan national de rénovation urbaine (PNRU) et plus encore le projet du Grand Paris ont enclenché une évolution en profondeur de notre département. La Seine-Saint-Denis est à l'avant-garde du Grand Paris.

C'est en effet le premier département de France concerné par le PNRU. Ses projets de rénovation urbaine représentent 1,45 milliard d'euros de subventions accordées par l'ANRU pour 12 milliards à l'échelle nationale, soit un peu plus de 12%, sur la période 2004-2013.

Le volume de travaux estimé pour les projets conventionnés représente près de 4,8 milliards d'euros. Les projets contractualisés portent sur plus de 30 000 réhabilitations de logements, plus de 35 000 résidentialisations, 9600 démolitions et plus de 12 000 constructions neuves. Sur toutes les opérations (logements, équipements, aménagements), près d'1 milliards d'€ ont déjà été engagés et près de 500 millions ont été payés.

Cette rénovation fournit un cadre de vie adapté, agréable, attractif, loin du délabrement urbain qui pouvait régner. Elle renforce la dynamique actuelle qui voit de plus en plus de grandes entreprises choisir de s'implanter en Seine-Saint-

Denis.

Le Grand Paris poursuit cette dynamique en la portant à un niveau bien supérieur. Vous savez que la Société du Grand Paris s'est installée à Saint-Denis : ce choix s'imposait car la Seine-Saint-Denis est le département le plus concerné, le plus touché par le Grand Paris et Saint-Denis en sera l'un des principaux carrefours. Comme l'a souhaité le président de la République, la volonté de dynamiser et de désenclaver ce territoire figure au cœur des objectifs de ce projet stratégique. Le département accueillera 24 gares du réseau de transport du Grand Paris, qui assureront une desserte régulière et rapide de notre territoire, le reliant directement aux pôles de dynamisme économique et aux grands bassins d'emploi de la métropole parisienne.

Je le rappelle, 5 des 9 pôles de développement du Grand Paris se trouvent dans le département. Le Premier ministre a signé le 16 janvier dernier à Saint-Denis le premier accord-cadre du Contrat de développement territorial du « *Territoire de la culture et de la création* ». La cité du Cinéma ouvrira prochainement ses portes, de grandes entreprises continuent à s'implanter. La première phase de

réalisation du Grand Paris est donc d'ores et déjà lancée.

Vous l'aurez compris, l'État en Seine-Saint-Denis ne se résume pas à la lutte contre la délinquance : il est engagé dans un processus de transformation du département, pour que ce territoire riche et jeune puisse tirer tout le bénéfice de sa jeunesse, de son dynamisme et de sa position au cœur du Grand Paris. Malgré les difficultés budgétaires, l'État maintient son engagement dans le département, à un niveau que la Seine-Saint-Denis n'a sans doute jamais connu.

Je vous remercie, mes collaborateurs et moi sommes prêts à répondre à vos questions.